

**Contre la réforme Blanquer de la voie professionnelle
Mobilisons-nous ce lundi 12 novembre**

Défendons les conditions d'études de nos élèves et nos conditions de travail !

[Télécharger l'appel de l'intersyndicale](#)



24 Dordogne : 10h30 PÉRIGUEUX,
Inspection Académique

33 Gironde : 13h30 BORDEAUX,
place de Stalingrad

40 Landes : 10H30 MONT-DE-
MARSAN, devant la DSDEN

47 Lot-et-Garonne : 14h AGEN, place
de la préfecture

64 Pyrénées Atlantique : 10h30 PAU,
rassemblement place d'Espagne, devant
la DSDEN – BAYONNE, place Sainte
Ursule



Conseil académique de l'EN (CAEN) et Conseil technique académique (CTA) : Réforme de la voie professionnelle

Ces deux instances ont été réunies cette semaine (7 et 9 novembre) pour étudier, en particulier, le bilan de la rentrée et la carte des formations Post-Bac. On se limite dans ce Bulletin à nos interventions concernant la réforme de la voie professionnelle, la carte des formations et quelques autres informations.

Concernant la voie professionnelle, la réforme annoncée aura des conséquences sur la qualité de la formation des jeunes, sur l'organisation pédagogique des lycées mais aussi sur les pratiques enseignantes, les parcours des élèves, sur les contenus d'enseignement et l'évolution des modalités d'évaluation des diplômes.

Rien n'est fait pour un réel accompagnement des élèves en difficulté surtout que l'accompagnement personnalisé constitue une multiplication d'heures fourre-tout, distribuées au bon vouloir des chefs d'établissement dans le cadre idéologique du développement de l'autonomie des EPLE. Faut-il rappeler que l'accompagnement personnalisé n'a jamais été évalué, qu'il y a pratiquement autant de fonctionnements et de contenus différents que d'établissements, que l'utilisation de ces heures est pour le moins obscure et que bon nombre de celles-ci ne sont pas dévolues aux élèves inscrits dans ces formations !

Que ce soit la réduction des horaires des élèves, la mise en œuvre des classes Familles de Métiers ou la fusion des diplômes, l'ensemble de ces mesures vont directement dans le sens du rapport d'audit de modernisation de 2006 qui avait pour objectif à l'époque de récupérer entre 8000 et 9000 postes chez les PLP. Cet audit avait débouché sur la réforme du Bac pro en 3 ans, mise en place en 2009, qui avait pour objectif d'élever mécaniquement le niveau de qualification des jeunes tout en supprimant une année de formation mais qui n'a pas permis de s'attaquer à la « simplification de l'offre des diplômes ».

Les propos du ministre à l'Assemblée nationale le 2 octobre sur le lycée professionnel qui « coûte le plus cher et a le plus d'heures de cours » sans être « synonyme de réussite » sont avancés pour justifier la mise en place de ces mesures.

La FSU tient à rappeler que si la dépense intérieure annuelle pour un lycéen professionnel est supérieure à celle d'un lycéen de la voie générale et technologique, elle reste néanmoins inférieure à celle de l'ensemble de la scolarité des élèves jusqu'à l'insertion professionnelle. Les jeunes de la voie professionnelle, très majoritairement, ne poursuivent pas de longues études. Ils et elles sont en emploi quand les jeunes de la voie générale et technologique sont encore en études.

Les personnels demandent plus de temps pour enseigner à leurs élèves dans des conditions d'études améliorées. Il demande des programmes progressifs et ambitieux permettant des liens avec l'enseignement professionnel et la mise en œuvre de projets pluridisciplinaires développés par les équipes sur la base du volontariat. Ils demandent des dispositifs d'aide et d'accompagnement qui soient financés pour tous les élèves et pris en compte dans le service des enseignants.

Le slogan de « l'excellence de la voie professionnelle » sert encore une fois à mettre en place le contraire pour faire des économies sur le dos des jeunes issus des familles les plus défavorisées !

Conseil académique de l'EN (CAEN) et Conseil technique académique (CTA) : Carte des formations Post-Bac

Seule la carte des formations Post-Bac a été présentée aux trois instances. Les propositions du rectorat et de la région ne vont que dans un seul sens : **développer l'apprentissage et ignorer la voie scolaire !** On peut même parler d'un transfert complet de la formation professionnelle initiale aux branches professionnelles par le développement de l'apprentissage.

Ce transfert a déjà bien commencé et s'accélère incroyablement pour la rentrée 2019 à cause de la loi "avenir professionnel" : la carte des formations professionnelles scolaires qui est présentée à ces instances comporte **la création...de 2 BTS !** La carte des formations professionnelles initiales Post-bac par apprentissage passe elle de 37 ouvertures l'an dernier à 132 ouvertures pour la rentrée 2019 ! Cela fait une augmentation des ouvertures en apprentissage de 350 % ! **C'est révoltant et inadmissible !**

Ci-dessous, ce qui les mesures concernant la voie scolaire :

- Vinci Blanquefort : Transfert du BTS géomètre Topographie du lycée Eiffel vers Vinci. Il semble que les PLP assureront les cours, à suivre.
- Ouverture du BTS Qualité dans les industries alimentaires au LYC PALISSY AGEN.
- Ouverture du BTS Economie sociale et familiale au LYC STENDHAL AIGUILLON ;
- Transformation du BTS MUC en NRDC au LYC LOUIS DE FOIX à BAYONNE.
- Suppression d'une ½ division BTS DRB pour création ½ division ERA (ERA existe en apprentissage) au LYC HAROUN TAZIEFF.
- Transformation de deux BTS (MAGENDIE et CANTAU) en DNMADE

Au Conseil régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CREFOP), le SNUEP et la FSU ont dénoncé l'absence de la concertation : documents préparatoires reçus la veille au soir, absence des éléments d'étude, notamment la lettre de cadrage (*lettre envoyée aux EPLE et aux CFA qui explique quelles sont les conditions requises pour ouvrir une formation en apprentissage*) et la carte dynamique des formations existantes (*carte de la région avec toutes les formations scolaires et en apprentissage, avec les liens pour accéder aux données chiffrées*).

Au CTA, comme au CAEN, après plusieurs interventions dénonçant ces choix, la FSU a voté contre.

ENSEMBLE, POUR UNE RENTRÉE COMBATIVE !

www.snuep.fr



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Conseil académique de l'EN (CAEN) et Conseil technique académique (CTA) : autres infos et réactions.

→ Le SNUEP est intervenu pour dénoncer la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », publiée au Journal officiel du 5 septembre 2018. Il faut dire qu'à travers cette loi, le Medef a réussi à faire passer la majorité de ses revendications : instauration d'un nouveau mode de financement de l'apprentissage, pilotage par les branches professionnelles, rédaction des référentiels d'activité et référentiels de compétences des diplômés par les "professionnels de branche", mise sur la touche des Régions, temps de travail des apprentis mineurs porté à 40 heures dans certains secteurs, **Cette loi impacte directement la voie professionnelle scolaire.**

→ Lors du débat au CAEN, Nasr Lakhsassi a présenté au recteur et au vice-président de la région [une étude](#) de 40 pages qu'il a réalisée sur l'évolution de la répartition injuste de la Taxe d'apprentissage.

→ **Carte professionnelle (CAP et Bac pro)** : GT au mois de décembre, Commission permanente régionale (février 2019) et CTA (avril 2019).

→ **Décrochage scolaire** : nous avons soulevé, chiffres à l'appui, que le taux de décrochage dans la voie professionnelle ne s'améliore pas et qu'aucun dispositif n'a été mis en place pour y remédier.

→ **Décrochage en STS** : nous avons mis le point sur le nombre important des bacheliers professionnels qui décrochent en BTS, en précisant le manque ou l'insuffisance des dispositifs d'accompagnement.

→ **Violence à l'école** : au CAEN comme au CTA, ce point a occupé une place importante. Ainsi nous avons insisté sur la mise en place des mesures efficaces pour faire face à ces différents problèmes. Sur ce point, le recteur a renouvelé son soutien aux collègues et sa détermination pour appliquer une « tolérance zéro ».

→ **Les Ulis** : la FSU constate l'augmentation du nombre des Ulis et réclame une double inscription.

→ **Classes passerelles** : Comme nous l'avons indiqué dans un ancien Bulletin, le MEN a créé à la fin de l'année scolaire 2000 places pour alimenter ces classes, dont 120 pour l'académie de Bordeaux. L'objectif est de préparer les bacheliers professionnels qui n'ont pas de place en BTS pour espérer intégrer ces classes à la rentrée 2019. Cinq lycées sont concernés : Claveille Périgueux ; Brémontier, Trégey et Les Menuts, Bordeaux ; Léonard de Vinci, Blanquefort et Baradat Pau.

Nous avons appris que ces classes n'ont pas fonctionné par manque d'effectifs dans trois établissements et ont eu un recrutement très faible dans les deux autres. Cela méritera une analyse de l'échec d'un tel dispositif.

→ **Campus des métiers** : lors des travaux du CTA, le Recteur a annoncé qu'il va procéder à des évaluations en fonctions des objectifs fixés.

→ **Il reste des sujets à traiter dans un prochain Bulletin, liés directement à la réforme de la voie professionnelle, en particulier le Bac Pro GA et la mise en place de la seconde Famille de Métiers.**

Réforme de la Voie professionnelle : retour sur les grilles horaires

Le site <http://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html> affiche les nouvelles grilles horaires Bac Pro et CAP tout en précisant qu'il s'agit de projets. Ce mardi 13 novembre, ces grilles horaires seront étudiées par la FIP (formation interprofessionnelle), dernière réunion d'instance consultative avant la parution des arrêtés. **Rappelons ici que le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) s'est exprimé contre ces grilles grâce aux négatifs de l'intersyndicale et de la FCPE.** A noter que le SGEN, l'UNSA et FO n'ont pas voté contre ces grilles qui auront des conséquences négatives sur l'avenir de la voie professionnelle scolaire.

Il est important de noter que des arrêtés vont sortir très prochainement ; ils laisseront la possibilité à chaque CPC (Commission professionnelle consultative) de définir la durée de PFMP de chaque diplôme, entre 18 et 22 semaines, ce qui aura des conséquences sur les prochaines DHG. Il est maintenant stipulé que quel que soit la durée des PFMP, la durée des enseignements prévus pour 3 ans dans les grilles restera inchangée. Ainsi, pour les diplômes où ce nombre de semaines aura été réduit, les enseignements seront à répartir sur davantage de semaines de cours, et leur durée hebdomadaire pourra encore fondre d'environ 5 %. Ce qui n'avait pas encore été dit !

Pour le SNUEP-FSU, cette réforme poursuit deux objectifs. L'un est économique puisqu'elle permet une réduction drastique du nombre de postes dans la Voie Professionnelle, l'autre est idéologique, puisqu'elle tend vers une déscolarisation de la formation professionnelle initiale, laissant ainsi le champ libre au patronat sur la formation de ses futur-es ouvrier-es et employé-es.

Pour toutes ces raisons, le SNUEP-FSU entend continuer à informer et à mobiliser la profession pour le retrait de cette réforme et l'ouverture d'une réelle concertation pour une autre réforme susceptible d'améliorer réellement les conditions d'études des jeunes et les conditions de travail des personnels.

→ Dans notre académie, la consigne est donnée aux inspecteurs pour descendre vendre cette réforme y compris en utilisant des arguments non fondés. Par exemple un inspecteur du tertiaire se base sur 22 semaines de PFMP, alors que se sont les CPC qui vont définir le nombre de semaine et la dotation globale ne change pas. Donc cela aura des conséquences sur le nombre d'heures de cours par semaine. Ce point sera développé par Jérôme Dammerey, membre du Conseil Supérieur de l'éducation le 22 novembre.

→ Un autre inspecteur donne la dotation PFMP en heures en précisant qu'il s'agit d'un total de 770 heures. Rien n'est choquant car ce nombre correspond à 22 semaines sur une base de 35 heures par semaine. Mais si la CPC décide moins, il sera obligé de réviser sa copie.

→ Un syndicat d'enseignant et quelques chefs d'établissements avancent des chiffres concernant la perte au niveau de la DGH, leur but étant de minimiser les conséquences des nouvelles grilles...jusqu'aux élections ! Mais ils s'accordent tous pour dire qu'il y aura des pertes. Ce qui est sûr en tous les cas, ce sont les pertes d'heures d'enseignement pour les élèves ! Ils auront donc de plus en plus de difficultés d'insertion professionnelle ou une poursuite d'études. Ce n'est pas innocent !

→ L'accompagnement personnalisé n'a jamais été évalué, il y a pratiquement autant de fonctionnements et de contenus différents que d'établissements, l'utilisation de ces heures est pour le moins obscure et bon nombre de celles-ci ne sont pas dévolues aux élèves inscrits dans ces formations. Ces nouveaux dispositifs pseudo pédagogiques que sont la co-intervention et le chef d'œuvre suivront la même logique

Réforme de la voie professionnelle

Nous avons le devoir de résister

Blanquer n'a de cesse de le répéter : « On peut faire mieux avec moins » ! Moins de professeurs, moins de CPE, moins d'assistants d'éducation, mais aussi moins d'heures d'enseignement pour nos élèves et moins de financement pour nos établissements d'enseignement ! C'est ainsi qu'avec la « réforme » de l'enseignement professionnel public, initiée par les deux thuriféraires de l'apprentissage que sont Céline Calvez et Régis Marcon, le lycée professionnel public va toucher le fond ! Pourtant, il avait déjà bien donné avec la « rénovation » de la voie pro et la généralisation du Bac pro 3 ans en 2008-2009.

Excusez du peu : en 10 ans, moins 6400 divisions, moins 45000 élèves, moins 8415 postes de PLP ! Et la « réforme » programmée pour la rentrée 2019, ce sera moins 294 à 380 heures de formation pour les bacs pros, moins 127 à 206 heures pour les CAP, plus de 200 heures de perte d'enseignement de la discipline en français, histoire-géo, maths-sciences, langues vivantes...remplacées en partie par de la co-intervention qui ne va qu'aggraver les conditions de travail des collègues en ne poursuivant qu'un seul but : renforcer « l'employabilité » des élèves au détriment de la citoyenneté !

La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » n'a fait qu'assombrir le tableau : la part de la Taxe d'apprentissage qui revient à nos lycées professionnels a encore été diminuée de 10 % (elle est passée en 20 ans de 60 à 13 %) afin de favoriser tous azimuts le développement de l'apprentissage puisqu'il faut rappeler que les ministres Blanquer et Pénicaud veulent l'ouverture de sections d'apprentissage dans tous nos Lycées professionnels !

Important aussi de parler de l'ASH : les SEGPA ont perdu plus de 1300 classes et plus de 10000 élèves en 10 ans, les EREA plus de 1200 élèves et une centaine de sections ! Là aussi, il faut nous battre pour défendre ces établissements qui font un travail de fond émancipateur pour de nombreux jeunes en situation fragile.

Du 29 novembre au 6 décembre, il est indispensable d'apporter le maximum de voix au SNUEP-FSU pour un syndicalisme de lutte et de revendications. Plusieurs dizaines d'années de majorité du Snetaa-Fo dans l'enseignement pro nous ont amené au constat ci-dessus. Rappelons que le Snetaa-Fo a voté avec le Sgen-Cfdt pour la généralisation du bac pro 3 et qu'il a refusé de voter au CSE contre la « réforme » Blanquer ! Cela fait 3 ans qu'il agite le PPCR comme source de toutes nos misères. Depuis 10 ans, c'est un bien plus grave problème qui est posé : celui de la survie pure et simple de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire ! **Alors, tous DEBOUT pour le défendre en votant SNUEP-FSU à la CAPA et à la CAPN, FSU à la CCP, au CTA et au CTM !**

